



Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°23/17**
Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Montgeron pour l'année 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, Mme PLECHOT, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme TEIXEIRA, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme DE SOUZA, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON
M. KNAFO ayant donné procuration à M. GOURY
M. MATTENET ayant donné procuration à Mme NICOLAS
M. SALL ayant donné procuration à M. CORBIN
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
Mme BILLEBAULT ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI



Mme DE SOUZA a été élue secrétaire de séance

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTGERON POUR L'ANNEE 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°22/91 en date du 12 décembre 2022 concernant le versement d'un acompte de la subvention au centre communal d'action sociale de Montgeron pour l'année 2023 d'un montant de 1 000 000€,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 23 mars 2023 relative au rapport d'orientations budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale de Montgeron,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente en date du 05 avril 2023,

Considérant la nécessité d'accorder une subvention annuelle au CCAS de la Ville de Montgeron afin de lui assurer une régularité et une pérennité de ses actions,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

DECIDE De verser une subvention de 1 020 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Montgeron au titre de l'exercice 2023.

PRECISE Qu'un acompte d'un montant de 1 000 000 € a déjà été versé.

DIT Que les crédits sont prévus au Budget 2023, chapitre 65, article 657362.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

